



**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SÉANCE DU 15 JANVIER 2015 -**

Etaient présents : M. BAUDRY, M. COSTE, Mme JONES, Mme MANES-GALLO, Mme MELANI, Mme OLLIER, M. BALLESTA, M. LABARRE, Mme LAWRENCE, Mme MAGNE, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BOUDET, M. CARPENTIER, M. CUINET, Mme FRETAUD, Mme JOUIN, Mme LAVAL, Mme LOPEZ-ARAVENA, Mme VIGOUROUX.

Etaient représentés : M. DAGNEAU, M. LEROY-LANSARD, Mme MARTINEZ.

Etaient invités : Mme EDWARDS, Mme CAILLOT, Mme DUPUY, Mme GROULT, M. RAIBAUD, M. RAMBAUD, M. VALAT.

Mme LAWRENCE ouvre la séance à 9H30.

Elle présente M. BAUDRY et M. COSTE, nouveaux membres élus de la CFVU.

Elle signale que le procès-verbal de la séance du 11 décembre sera voté lors de la prochaine CFVU.

**I – ÉLECTION DU REPRÉSENTANT ENSEIGNANT A LA COMMISSION DE DOMICILIATION
DES ASSOCIATIONS**

Mme LAWRENCE indique qu'il faut aujourd'hui élire le représentant enseignant de la commission de domiciliation suite à la démission de M. POUMARÈDE.

Elle rappelle que cette commission se réunit une fois par an au début du second semestre en présence du VP CFVU, du VP étudiant, du VP chargé de mission auprès de la DVU, d'un représentant BIATS, d'un représentant étudiant et d'un représentant enseignant membres de la CFVU.

Cette commission est chargée d'émettre un avis sur les demandes de domiciliation des associations.

Mme OLLIER propose sa candidature et demande s'il faut également élire un suppléant.

Mme LAWRENCE répond que cette disposition n'est pas prévue par les statuts de la commission.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote de la candidature de Mme OLLIER.

Votants :	25
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	25

➤ La CFVU élit Mme OLLIER comme représentant enseignant de la commission de domiciliation sur le poste laissé vacant par M. POUMARÈDE.

II – APPEL A PROJETS RÉGION

M. LABARRE, porteur du projet pour l'UBM, présente les actions proposées dans le cadre de l'appel à projet région.

Il rappelle que la région Aquitaine offre un cofinancement à hauteur de 40% pour des projets pédagogiques inter-établissements ou mutualisés avec d'autres établissements du site aquitain. Ces projets doivent promouvoir le développement de la réussite des étudiants, l'amélioration des conditions de vie étudiante ou l'innovation pédagogique par le numérique.

Les éléments du projet relevant spécifiquement de l'UBM feront l'objet de demandes échelonnées auprès du FIDEX e-learning pour couvrir tout ou partie des 60% manquants.

Ce cofinancement est très contraint puisqu'il permet seulement la prise en charge de vacances de personnels non titulaires ou l'achat de matériel à condition que celui-ci soit directement utilisé par les étudiants.

Dans ce cadre, l'UBM présente deux projets d'investissement dans le numérique :

Projet CONEDA : cours numériques : évolution, décloisonnement, attractivité :

L'UPPA et l'UBM s'associent pour développer de nouvelles pratiques pédagogiques qui s'inscrivent dans la dynamique commune définie dans le cadre de l'UNA (Université Numérique d'Aquitaine).

Le projet vise à augmenter sur 3 années nos moyens dans l'accompagnement pédagogique afin d'assurer la transition vers le numérique.

Pour l'UBM, le recrutement de 2 personnels d'un niveau ingénieur d'études est demandé :

- l'un pour l'accompagnement au développement de ressources et activités numériques,
 - l'autre pour l'administration de la plateforme d'apprentissage en ligne MOODLE.
- Pour mémoire, ce poste a déjà été pourvu l'année dernière.

Projet UE Langues :

Ce projet mené conjointement par Mme EDWARDS et M. LABARRE a pour objectif d'asseoir l'UBM comme référent en matière d'enseignement linguistique sur le site aquitain.

Le projet vise à :

- promouvoir la diffusion des langues à faible effectif menacées de disparaître de l'offre (ex : serbe) ou de répondre à des attentes spécifiques (ex : langues asiatiques),
- proposer un parcours d'apprentissage numérique sur Moodle aux étudiants de l'UBM au titre de l'UE Langue en offrant d'autres langues que l'anglais et l'espagnol déjà dispensées en numérique,
- proposer une offre d'apprentissage en numérique aux étudiants des autres établissements d'enseignement supérieur du bassin aquitain.

La région est sollicitée pour apporter une aide financière au paiement du salaire d'un personnel d'accompagnement au développement numérique des formations en langue.

Pour assurer la promotion des langues (accueil d'associations et de partenaires), l'événement que représente la fête des Langues est incluse dans l'assiette du projet.

Mme LAWRENCE indique que la création d'un parcours d'apprentissage sur la plateforme MOODLE permet un élargissement de l'offre de cours du soir pour les étudiants dispensés. Elle rappelle le véritable succès du DU de Coréen proposé à distance depuis septembre 2013 avec plus de 100 inscrits en 1^{ère} et 2^{nde} année en 2014-2015.

Elle souligne également les résultats très positifs de la fête des Langues sur le nombre d'inscrits notamment en Occitan, langue en difficulté qui a vu ses inscriptions augmenter, portant l'effectif à 11 étudiants.

M. BOUDET souhaite des précisions sur la pérennité de ces cofinancements.

M. LABARRE répond que l'évolution rapide des outils et la montée en compétence des acteurs de l'université rend difficile la prévision au-delà des trois ans.

Il signale cependant la possibilité de demander des aides équivalentes dans 3 ans pour l'étape ultérieure de la transition pédagogique numérique.

Il paraît aujourd'hui difficile d'imaginer que le besoin d'accompagnement au numérique disparaisse et se passer de ces postes dans 3 ans.

Mme LAWRENCE informe les membres de la CFVU de l'existence de deux autres projets auxquels l'UBM est associée financièrement sans pour autant avoir été consultée lors de leur conception.

Le premier, présenté par l'UB et l'ESPE et intitulé Numérique ESPE, propose la création de cours à distance pour l'ensemble des masters MEEF. Le financement demandé à l'UBM pour ce projet s'élève à 6 000 €.

Ce projet sera soumis au vote du Conseil d'École de l'ESPE ce jour même. Elle précise que les VP CFVU de l'UBM et l'UPPA ont choisi de s'abstenir.

Le second projet, intitulé Numérique Handicap, est porté par le VP de l'UB pour un budget total demandé de 180 000 €.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote du projet CONEDA.

Votants :	25
Blancs :	5
Contre :	0
Pour :	20

☞ **La CFVU adopte le projet CONEDA.**

Mme LAWRENCE propose de passer au vote du projet UE Langues.

Votants :	25
Blancs :	4
Contre :	0
Pour :	21

☞ **La CFVU adopte le projet UE Langues.**

Mme LAWRENCE propose de passer au vote du projet Numérique Handicap.

Votants :	25
Blancs :	12
Contre :	13
Pour :	0

☞ **La CFVU rejette le projet Numérique Handicap.**

Mme LAWRENCE propose de passer au vote du projet Numérique ESPE.

Votants :	25
Blancs :	12
Contre :	13
Pour :	0

☞ *La CFVU rejette le projet Numérique ESPE.*

III – DU ÉGALITÉ FEMME/HOMME : MAQUETTE ET TARIFS

M. RAIBAUD, porteur du projet, rappelle quelques éléments de contexte.

Depuis 2012, l'UBM a développé des études et des enseignements sur le genre et un certain nombre d'initiatives ont été prises pour faire avancer l'égalité dans notre établissement et notamment la création d'un poste de chargé de mission à l'égalité femme/homme et la mise en place d'un bilan social sexué et genré.

Enfin, il rappelle la loi du 4 août 2014 sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

La création de ce DU correspond à l'aboutissement de collaborations techniques et scientifiques avec les collectivités locales aquitaines qui ont montré l'intérêt d'un partenariat public et privé pour le développement de missions égalité.

Ce DU est proposé en association avec l'Université de Bordeaux (droit, sciences politiques) pour une ouverture en septembre 2015.

Cette formation s'adresse prioritairement à des personnes en situation d'emploi ou de formation en alternance financées par des partenaires publics ou parapublic sur un rythme de trois jours par mois entre septembre et juillet afin de permettre aux employeurs de concilier formation du personnel et maintien au poste de travail.

Les publics visés sont des :

- Professionnels issus des domaines des ressources humaines, de la formation, de l'enseignement, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'orientation, du travail social ;
- Personnels en charge de l'égalité femme-homme, de la lutte contre les violences faites aux femmes, de la lutte contre les discriminations liées au sexe et à l'orientation sexuelle ;
- Agents des collectivités territoriales, organismes publics, associations délégataires.

L'entrée dans la formation est conditionnée par un niveau universitaire L3 ou un niveau professionnel de type 3 (fonctionnaire ou assimilé de catégorie B).

Tout autre niveau devra être justifié par la production d'un dossier de type VAP.

Organisation de la formation :

Les cours auront lieu à l'UBM autour de 6 unités d'enseignements regroupées en trois pôles (150h) :

- Pôle 1 Analyser les enjeux politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations
 - o UE 1 : La construction des identités sexuées. Les inégalités, violences et discriminations liées au sexe et aux orientations sexuelles
 - o UE 2 : Histoire et géographie des politiques publiques d'égalité et de lutte contre les discriminations
- Pôle 2 Connaître les lois et décrets d'application, gérer les ressources
 - o UE 3 : La loi égalité femmes-hommes de 2014 et ses applications

- UE 4 : L'approche intégrée de l'égalité. Dispositifs et financements (France, Europe, International)
- Pôle 3 Créer, coordonner des actions transversales
 - UE 4 : Observer les inégalités avec des partenaires publics et privés
 - UE 5 : Créer des actions transversales avec des partenaires publics et privés. Réaliser une action collective dans le cadre de la formation (séminaire, événement, voyage d'étude)

Cette formation est complétée par un séminaire de culture générale portant sur l'actualité scientifique des sujets traités (30h) et un stage tutoré (70h).

Évaluation :

L'évaluation se fait par la validation de chaque unité de formation évaluée en contrôle continu pour les UE 1 à 6 (coef.6) et la production d'un mémoire universitaire de type professionnel croisant les acquis des UE et l'expérience du stage tutoré.

Tarif :

Le tarif de 2 700 € s'établit sur la base de 15 stagiaires. Il n'est pas proposé de tarifs différenciés entre stagiaires financés et non financés en raison du public visé.

M. BOUDET trouve dommageable que ce DU ne s'adresse qu'à des personnels en poste dans des structures alors même qu'un nombre important d'étudiants s'investissent dans ces thématiques. Il rappelle l'opposition de l'UNEF à la création d'un diplôme universitaire et souhaite que la réflexion s'oriente plutôt vers la création d'une certification sur les mêmes thématiques afin de ne pas discriminer les étudiants.

Il ne trouve pas satisfaisant l'ouverture d'une formation à un an du nouveau quinquennal sans que soit posée la question de l'ouverture d'une formation durable pour les étudiants de l'UBM.

Mme LAWRENCE souligne que le tarif de 2 700 € conditionne l'ouverture de ce DU en autofinancement.

Il s'agit ici d'un projet pilote répondant à une demande ciblée, premier pas vers la création d'un master genre dans le cadre du prochain quinquennal.

M. RAIBAUD précise qu'une mécanique sur les études de genre est actuellement en train de se mettre en marche et que la création de ce DU est une opportunité qui permettra le développement des études de genre à plus grande échelle.

Membre d'une coordination nationale qui regroupe les chargés de mission à l'égalité et à la parité, il est favorable au développement de modules de genre au sein des contenus de licence de notre université et pense que ce DU peut servir de déclencheur à ce développement.

Il souligne que le MOOC mis en place dans le cadre de ce DU sera ouvert à tous.

Mme LAWRENCE rappelle qu'une attestation de complétion est délivrée dans le cadre du suivi d'un MOOC.

Mme LOPEZ-ARAVENA ne comprend pas les débouchés de cette formation pour les étudiants.

M. RAIBAUD répond que ce DU est une formation professionnelle créée en réponse à un besoin de compétences complémentaires des collectivités territoriales.

M. COSTE est satisfait des contenus proposés dans les pôles 2 et 3 mais s'interroge sur ceux de l'UE 1. Il comprend les convictions personnelles et scientifiques portées par M. RAIBAUD mais évoque

sa crainte d'une légitimation universitaire de théories contestées au travers des enseignements de cette UE.

Il pense que d'autres axes que la création d'un master genre devraient être privilégiés pour la formation de nos étudiants surtout dans le contexte actuel de diminution des heures de notre offre de formation.

M. RAIBAUD souligne que la création de cette formation est également un engagement militant personnel. Les contenus de cours proposés répondent avant tout aux dispositifs de la loi du 4 août 2014.

Il soutient la création d'un master genre qui permettra, selon lui, le développement de travaux universitaires de recherche sur cette question.

M. BAUDRY pense que parler de théorie du genre est une erreur. Il voit dans le développement de cette question une ouverture à la discussion et à la compréhension de l'organisation des discriminations, des différenciations, des injustices et des inégalités au prétexte d'une différence qui serait naturelle. Dans cette perspective, une université comme la nôtre ne peut qu'encourager ce type de réflexion.

Il souligne que la position des acteurs de la question du genre n'est pas toujours très claire et que deux tendances préexistent : celle d'une réflexion portée par une volonté de transformation des pratiques sociales considérant qu'il est inadmissible que parce l'on est une femme de ne pas avoir de droits équivalents à ceux d'un homme et celle, d'une dénégation de la différenciation qui sert à prétexter que le genre pourrait s'auto-construire par l'individu qui le déterminerait lui-même par rapport au monde.

M. RAIBAUD met en avant l'importance du rôle de l'université dans le travail de modernisation de la vie politique.

Mme LAWRENCE précise que le master genre proposé dans le cadre du prochain quinquennal sera fortement mutualisé (nombre d'heures dédiées = 200h établissement) et qu'il puisera dans des masters déjà existants (lettres, recherche anglais, cinéma et sociologie).

Ce master ne se suffira pas à lui-même et pourra être suivi en complément d'un autre master. Elle ajoute que ce master n'aura aucun impact sur l'enveloppe allouée aux autres masters.

M. HAUQUIN souhaite revenir à la question posée par M. BAUDRY. Il demande dans quel postulat se place ce DU par rapport aux différentes études menées sur le genre. Il souligne l'intérêt de notre établissement à se positionner sur ce type de recherches.

M. RAIBAUD pense que la question posée par M. BAUDRY dépasse largement le cadre de la demande d'ouverture de ce diplôme. Le sujet de l'égalité doit être pensé au travers des minorités, sur la manière dont ils perçoivent les discriminations liées à leur orientation sexuelle ou encore leur origine nationale.

Mme JOUIN explique que les élus étudiants de l'UNEF se prononcent contre l'ouverture de ce DU non par opposition au fond de la formation mais par opposition au cadre du diplôme proposé : choix du diplôme universitaire et application de tarifs prohibitifs uniquement à destination d'un public visé.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote.

Votants :	25
Blancs :	1
Contre :	10

☞ *La CFVU valide le projet de création de DU Égalité Femme/Homme.*

IV – ÉVALUATION DES FORMATIONS : PRÉSENTATION ET BILAN 2013-2014

Mme EDWARDS présente le bilan de l'évaluation des formations 2013-2014.

Méthodologie d'enquête :

Cette enquête a été effectuée pour la première fois auprès de l'ensemble des étudiants de licence, master et CLES-CLUB via un questionnaire en ligne commun par type de diplôme et intégrant des questions d'ordre pédagogique.

Seul le master LAI a souhaité conserver le questionnaire UE en complément.

Début juillet 2014, a été communiqué à chaque responsable un login et un mot de passe permettant un accès à la synthèse statistique de sa formation, aux commentaires détaillés associés et à des synthèses statistiques d'ensemble par type de diplôme et par niveau pour contextualiser les résultats par formation.

Les responsables de départements et de composantes ont quant à eux un accès à des synthèses statistiques en fonction de leur niveau de responsabilité au sein de la formation.

Le taux de réponse globale global est de 22,5% (taux comparable à celui des autres universités de SHS) soit une augmentation de 8% en licence et de 10% en master par rapport à 2013-2013. Néanmoins une réflexion est engagée pour voir comment améliorer ce score, démarche à laquelle le VP étudiant doit être associé.

C'est en master 1 que le taux de réponse est le plus élevé (30,5%) notamment en raison d'une participation massive des étudiants de M1 MEEF (40,4%).

M. COSTE s'interroge sur le taux de réponse basé sur le nombre d'inscrits. Bien que ce critère soit difficile à prendre en considération, il propose de s'appuyer sur les chiffres des présents aux examens plutôt que sur le nombre d'inscrits.

Mme DUPUY dit qu'il est compliqué de faire une telle distinction. Même si la plupart des étudiants répondant à l'enquête sont régulièrement inscrits, certains étudiants décrocheurs ont également pu y participer.

Mme LEBRAUD précise que le taux de participation aux examens terminaux pour le premier semestre est de 78%.

Mme CAILLOT pense qu'il est intéressant de recueillir l'avis des étudiants décrocheurs afin d'essayer de comprendre les raisons de leur abandon.

Mme EDWARDS souligne le rôle important joué par les enseignants pour inciter les étudiants à répondre à l'enquête.

M. BALLESTA pense que la diffusion d'un questionnaire papier augmenterait le taux de réponse.

Mme GROULT répond que l'ODE n'est pas en capacité de traiter cette charge de travail supplémentaire.

Elle signale qu'un projet d'enquête sur les étudiants décrocheurs sera mené par l'ODE en 2016.

Mme MAGNE dit que pour inciter les étudiants, il faut que les enseignants soient mieux informés.

Mme DUPUY rappelle que l'année dernière, l'enquête a été signalée dans les newsletters étudiantes et BIATS et qu'un mail d'information a également été envoyé aux enseignants et aux directeurs d'UFR.

M. BOUDET signale qu'au collège Sciences et technologies de l'Université de Bordeaux, un QCM est distribué lors d'une séance de TD avant les examens terminaux. De cette manière, les questionnaires peuvent être traités informatiquement par lecture optique. Il pense que l'avis des étudiants décrocheurs offre des réponses qualitativement parmi les plus intéressantes.

Mme DUPUY indique que l'utilisation d'un QCM à lecture optique exclut toute question ouverte.

Temps de travail et présence aux enseignements :

La durée moyenne de travail personnel hebdomadaire croît avec le niveau d'études. Alors que les étudiants de L1 sont seulement 4% à travailler plus de 20 heures hebdomadaires, les étudiants de M2 sont eux 29%.

76% des étudiants déclarent être présents à plus de 75% des enseignements, néanmoins ces réponses ne prennent pas en compte les étudiants ayant abandonnés la formation en cours d'année.

Les méthodes de travail et la progression :

- 60% des étudiants mettent au propre leurs notes de cours et/ou de TD,
- 28% révisent leurs cours avant chaque séance de cours ou de TD,
- 58% des étudiants préparent leurs TD à l'avance,
- 66% effectuent les lectures conseillées par les enseignants,
- 38% se rendent aux manifestations scientifiques et culturelles,
- 69% effectuent un travail en groupe.

Le travail en groupe concerne l'essentiel des étudiants de master professionnel à 96%.

Les lectures conseillées par les enseignants ainsi que les manifestations scientifiques et culturelles concernent surtout les masters recherche à respectivement 85% et 73%.

Sur la question des savoirs, la part d'étudiants ayant l'impression d'avoir progressé (plutôt ou tout à fait) est très stable quel que soit le niveau considéré, autour de 90%.

Au niveau des savoir-faire et des méthodes, cette part atteint 70%. C'est en master professionnel que les étudiants ont le plus l'impression d'avoir progressé, à 84%.

M. HAUQUIN pense que c'est au niveau du master professionnel que les étudiants sont le plus en capacité d'identifier les différentes compétences enseignées.

Les difficultés rencontrées : (acquisition des connaissances, méthodologie, rythme de travail, motivation...)

En moyenne, seulement 10% des répondants n'ont rencontré aucune difficulté dans l'acquisition des connaissances. Cette proportion passe à 19% en M2.

Parmi ceux qui ont rencontré des difficultés, les étudiants de master MEEF se distinguent en citant le plus fréquemment le rythme de la formation à 77%.

Pour les autres, la difficulté citée le plus fréquemment est le manque de connaissances de base dans certaines matières : cela concerne 1 répondant sur 2 soit 45% de l'ensemble des répondants à l'enquête.

41% des répondants soulignent une présentation trop abstraite des matières et 39% des difficultés de méthodologie.

Mme LAWRENCE pense qu'il faudrait définir ce que les étudiants entendent par connaissances de base.

Mme GROULT ajoute que ce chiffre de 45% est sensiblement stable entre la L1 et le M1.

Appréciation générale :

3 étudiants sur 4 ont une bonne ou une très bonne appréciation de leur formation.

C'est en licence 1 et master 2 que les étudiants sont les plus satisfaits, avec respectivement 81% et 77% d'avis bon ou très bons.

Ce sont les étudiants de master MEEF qui ont les avis les plus critiques : 20% d'avis très mauvais, 43% de mauvais, 35% de bons et seulement 2% de très bons.

M. BALLESTA nuance ces avis négatifs qui concernent essentiellement le tronc commun porté par l'ESPE alors que les enseignements dispensés par l'UBM sont plutôt appréciés.

Perspectives envisagées et professionnalisation :

Le souhait de poursuite d'études à l'UBM s'élève à 60%, il est très marqué en début de cycle de licence (76% en L1 et 77% en L2). En L3, sur 61% d'étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études, 24% envisagent une poursuite d'études dans une autre université.

Mme EDWARDS souligne que notre université est majoritairement une université de licence (75% des inscrits) et que notre offre de master ne répond pas toujours aux attentes des étudiants.

Mme LAWRENCE souhaite que la question de l'attractivité de notre offre de formation en master se pose au sein de la construction de la prochaine offre de formation.

M. HAUQUIN indique qu'en LEA, l'offre de master proposée par l'UBM ne correspond que très partiellement aux parcours préprofessionnels ciblés de L3.

Mme MAGNE pense qu'il faut être satisfait que nos licences ouvrent vers des formations de master très diverses.

Elle souhaite connaître le taux d'étudiants venant d'autres universités qui intègrent un master à l'UBM.

Mme CAILLOT prévient que le taux d'étudiants sortants est plus important que le taux d'étudiants entrants.

Mme EDWARDS poursuit en précisant que 15% des étudiants de M2 professionnel déclarent ne pas savoir ce qu'ils feront la rentrée suivante. Ce taux atteint 22% pour en M2 recherche et 16% pour les M2 enseignement.

Les étudiants de masters professionnels sont à 91% satisfaits ou très satisfaits de la place donnée aux stages et à 77% satisfaits des liens entre la formation et le monde professionnel.

En master recherche, 50% des étudiants ne sont pas du tout satisfaits de la préparation aux techniques de recherche d'emploi.

La professionnalisation des masters recherche prendra une place bien plus importante dans le prochain quinquennal.

Mme LAWRENCE s'inquiète du taux élevé de M2 enseignement qui ne sait pas encore ce qu'il fera l'année prochaine.

M. ARCELIN rappelle la mise en place de deux sessions de concours concomitantes l'année dernière.

Mme GROULT souligne que 30 mois après l'obtention de leur master recherche, seulement 14% des étudiants sont inscrits en doctorat.

M. HAUQUIN regrette que sur la question de l'insertion professionnelle, le POSIP soit si peu sollicité par les masters recherche et rappelle l'importance d'outiller les étudiants à l'insertion professionnelle.

Il souligne que depuis plusieurs années, des ateliers de travail à l'insertion professionnelle y compris hors champ académique sont menés conjointement avec l'École Doctorale.

Mme MELANI trouve que cette enquête a le mérite de nous mettre face aux problèmes rencontrés par nos étudiants.

Mme LAWRENCE pense qu'il est important de montrer les compétences apportées par la formation à la recherche.

Mme JOUIN souligne que la poursuite en doctorat est conditionnée à une question pratique et matérielle d'accès des étudiants à la thèse.

M. HAUQUIN dit que la question du financement d'un contrat doctoral nous dépasse. Le schéma de financement de la recherche fait des universités de SHS les parents pauvres de l'enseignement supérieur.

Nous avons dans notre université 13 à 14 supports de contrat doctoral financés par an alors même que nous avons l'École Doctorale la plus importante du site bordelais.

A titre de comparaison, 90% des étudiants du collège Sciences et Technologie l'Université de Bordeaux ont un contrat doctoral.

Mme GROULT évoque une logique différente dans le domaine des sciences où la poursuite en doctorat est conditionnée par le financement.

Mme MELANI pense que l'on se heurte également à un manque de reconnaissance du doctorat au niveau national.

Mme CAILLOT souligne les difficultés rencontrées par les docteurs pour démontrer aux employeurs les compétences acquises dans le cadre de leur doctorat. Elle pense que l'université doit démontrer aux employeurs les compétences de ses étudiants sans attendre que ceux-ci les reconnaissent.

M. HAUQUIN signale l'existence d'un référentiel de compétences doctorants-docteurs rédigé en collaboration avec des associations et des centres de recherche et qui identifie 16 000 entrées en termes de compétences.

V – PRÉSENTATION DU CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA CFVU POUR LE SECOND SEMESTRE

Mme LAWRENCE invite les conseillers à ne pas tenir compte des dates proposées car suite à une modification des dates du CA, les séances de la CFVU doivent être modifiées. Elle rappelle que les séances de la CFVU sont programmées une semaine avant celle du CA afin de permettre un délai de transmission raisonnable des documents entre les deux instances.

La présentation du calendrier est reportée à la prochaine séance.

VI – PRÉSENTATION DU CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'OFFRE DE FORMATION 2016/2020

Mme LAWRENCE informe la commission que le calendrier et la méthodologie de construction des maquettes est explicitée dans la lettre de cadrage de janvier. Cette lettre a été largement diffusée au sein de la communauté enseignante et BIATS et est consultable dans la rubrique *quinquennal formation* de l'ENTP.

Elle insiste sur la désignation de responsables de mentions demandée pour le 30 janvier et sur les ateliers thématiques proposés aux équipes pédagogiques pour les aider dans la construction de l'offre. Ces ateliers se dérouleront du 16 janvier au 6 février de 13h à 16h en salle des actes, dans l'ordre suivant :

- présentation de la maquette type, fichiers RNCP, approche des formations par compétences;
- internationalisation des formations, mobilités, UE langue, cours en langue anglaise;
- formation continue, professionnalisation et alternance;
- numérique, cours hybrides, FAD.

Mme CAILLOT attire l'attention des conseillers sur la contrainte maximale des délais administratifs afin de laisser plus de place à la réflexion pédagogique.

M. VALAT ajoute que toutes les maquettes devront être transmises dans un même temps dès lors qu'il y a mutualisation entre elles.

VII – QUESTIONS DIVERSES

M. LABARRE souhaite expérimenter la possibilité d'organiser des examens à distance en dérogeant au principe de présence obligatoire des étudiants sur le site. Cette expérimentation a pour objectif d'évaluer la charge de travail nécessaire pour l'organisation d'examens se déroulant à l'étranger. Il estime que cela offrirait des perspectives intéressantes pour la formation à distance et indique que des demandes dans ce sens émergent de façon récurrente. Cette expérimentation serait réalisée sur une formation pilote, le DU FLES, et porterait sur un effectif limité de 3 à 5 étudiants.

Mme LEBRAUD se montre très réservée sur cette question et met en avant les problèmes liés à la confidentialité de l'examen et à la recherche de centre d'examens agréés (ambassades, consulats, alliance française...), démarche incombant à l'étudiant mais assurée dans les faits par le bureau des examens.

Elle pense que cette question doit être encadrée par une charte et souligne que la mise en place d'un tel dispositif à grande échelle impliquera le recrutement d'un personnel dédié.

Mme RAHOU dit que ce DU est attaché à certaines licences de l'UFR Langues et craint une confusion entre les étudiants.

Mme MELANI signale les problèmes posés par ce type d'organisation. Dans le cas d'un écrit, l'examen devra obligatoirement avoir lieu en même temps, avec le même sujet dans les différents centres d'examen. Dans le cas d'un oral, il faudra penser à la mise en place d'une visioconférence.

Mme LEBRAUD prévient qu'elle s'abstiendra de voter sur cette question sans garanties supplémentaires.
Elle souligne qu'aucun oral n'est organisé pour les centres pénitentiaires et qu'ils sont transformés en écrits.

M. VALAT propose à M. LABARRE de se rapprocher de l'Université de Montpellier 3 qui possède déjà un tel dispositif.

Mme OLLIER rappelle la lourdeur liée à l'organisation de sujets spécifiques pour une étudiante en mobilité en Australie et ne souhaite pas renouveler cette expérience.

M. LABARRE souligne que dans le cas de cette étudiante, il s'agissait au départ d'une erreur de communication qui a entraîné une chaîne de conséquences dérogatoires d'urgence.

Mme OLLIER prévient qu'une demande d'organisation d'examens à distance a également été formulée dans le cadre du master recherche anglais.

M. LABARRE signale le souhait de l'équipe enseignante d'avoir un modèle de réponse à apporter dans le cas de demandes récurrentes et diffuses et pas uniquement des extrapolations sur des cas accidentels ou non directement transposables comme les centres pénitentiaires.

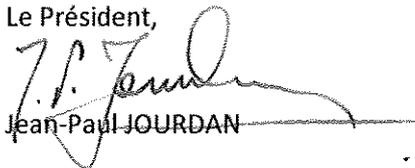
Mme LAWRANCE propose de formaliser le projet et de l'examiner lors de la séance du mois de mars.

Mme MELANI demande à qui s'adresser pour actualiser les pages formations sur le site web de l'université.

Mme LAWRANCE rappelle qu'il y a, au sein de chaque UFR, un référent CMS.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12H00.

Le Président,



Jean-Paul JOURDAN